

LOCAL EXTERIEUR A L'HABITATION

ASSUREUR : AXA

AGENCE : Pierre ZADOK

TYPE DE CONTRAT : Exclusif

ANTERIORITE DU CONTRAT : 15 ans

CONTRAT : **sans franchise**

GARANTIES : **Vol, dégâts des eaux, incendie, bris de glace sauf RCP**

PUBLIC : **locataire, propriétaire, sous – location**

S'il s'agit d'une sous – location :

- voir dans le bail qui a la charge d'assurer le local : le locataire principal ou le sous-locataire
- vérifier s'il y a une clause de renonciation à recours contre le sous - locataire

INFORMATIONS NECESSAIRES :

- Superficie développée : LOCAL + CAVE + PARKING
- Adresse + Etage
 - o Si RDC et baie vitrée et / ou vitrine :
 - fournir la superficie en mètre linéaire arrondie au mètre supérieur.
- Préciser la qualité : locataire, propriétaire

CAPITAL AUTRES GARANTIES	CAPITAL INCENDIE	MONTANT PRIME
7 600 €	12 000 €	170 €